

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 mai 2025 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2025 à l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire

NOR : JUSK2434073A

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2024 fixant le contenu et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire et son arrêté modificatif du 9 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2025 fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance et le corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2025 à l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire est fixé à 108.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 mai 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe de bureau du recrutement
et de la formation des personnels,*
M. DEBBOUN